

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-150 du 20 Septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt septembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de HAINAUT à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes : O. CONSTANT – J. STORET – A.M. BARBIER

MM. B. DE REU – J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – E. REMY – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU - A. DOBOEUF – J.N. MENAGE – J. FOSTIER – J. Ch. DERUE – F. MATHON – X. LEROUX - D. TABARY – H. COPIN – B. DUVERGE – L. ANTINORI – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – D. BEDU – M. BLONDEL – M. DELAUTRE – G. RICAUX

M. B. DE REU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE

M. H. TABARY absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF

M. J.M. PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ

M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEEXSTEEN

M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par Mme M.C.BOUTTEMY

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. DELEVOYE

Objet : **GEIQ Agricole du Sud-Artois – Aide au démarrage**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la compétence de la collectivité dans le cadre du soutien à l'emploi et à l'insertion.

Monsieur le Président expose ensuite la réflexion menée par le monde agricole qui peine à trouver des emplois qualifiés pour pourvoir la totalité de ses besoins.

Monsieur le Président précise qu'aujourd'hui ce sont un peu plus de 70 000 emplois qui sont non pourvus dans ce secteur de l'économie.

Monsieur le Président précise que notre territoire n'échappe pas à cette règle et indique qu'une première réflexion menée avec quelques exploitants agricoles a pu démontrer qu'une dizaine d'emplois qualifiés de chauffeurs de tracteurs et de mécaniciens agricoles étaient non pourvus sur le territoire.

Monsieur le Président indique que cette dizaine d'exploitants envisage de créer une association en vue de constituer un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification. Cette structure permettrait de mettre à disposition des personnels qualifiés, après avoir reçu une formation, dans un schéma de mutualisation entre les associés.

Monsieur le Président détaille le plan de montée en charge de cette structure et propose, au regard du plan de financement, d'apporter une aide au démarrage de cette structure de 15 000,00 € ainsi qu'un soutien logistique par la mise à disposition d'un bureau et de moyens de secrétariat, dans l'un des 3 sites de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver le soutien apporté à l'Association de Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification en phase d'être créé, au niveau du monde agricole du territoire
- d'approuver l'aide au démarrage accordée à cette structure associative par le biais d'une subvention de 15 000,00 € et par la mise à disposition de moyens techniques et logistiques, dans le cadre de la mise à disposition d'un espace nécessaire au fonctionnement du groupement.
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux qui devra intervenir dans le cadre de cette opération,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des budgets de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 20 septembre 2013 et transmission en Préfecture le 20 septembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 20 septembre 2013 et transmission
en Préfecture le 20 septembre 2013

Pour le Président,
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL



Pour le Président,
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.

